



République Française  
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 02/11/2023

Reçu en préfecture le 02/11/2023

Publié le

ID : 057-245700695-2023 1025-B20231024\_13\_SI-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

L'an Deux Mille Vingt-trois, le vingt-quatre octobre à dix-sept heures trente minutes, dûment convoqués le dix-huit octobre sont réunis en séance ordinaire, en la salle du Conseil de la Maison Communautaire à Cattenom, les membres constituant le Bureau communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS, sous la présidence de Monsieur Michel PAQUET, Président de la Communauté de Communes.

Conformément à la délibération n° 14 du Conseil communautaire du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs au Bureau communautaire, prise en application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

### Etaient présents :

M. Michel PAQUET,  
MM. Roland BALCERZAK, Bernard ZENNER, Michel HERGAT, Maurice LORENTZ, Mme Marie-Marthe DUTTA GUPTA, MM. Benoit STEINMETZ, Guy KREMER, David ROBINET

Absents avec procuration : Rachel ZIROVNIK à Michel PAQUET  
Denis BAUR à Michel HERGAT

Nombre de membres en exercice : 11  
Nombre de membres présents : 9  
Nombre de votants : 11

Étaient également présents : Olivier HAUDOT, DGS, Antoinette SALERNO, Chef du service institutionnel, Manon TURPIN, service communication, Katia PEPPOLONI, Chargée de mission

Était excusé : Thomas HERBER, DST,



### **13. Objet : Cinéma en plein-air - stand restauration : Subventions exceptionnelles aux associations : Amicale du Personnel de la Commune d'Entringe, Conseil de Fabrique d'Hagen et Association des Parents d'Elèves de Fixem**

Dans le cadre de sa politique culturelle, la CCCE organise des séances de cinéma en plein-air pendant la période estivale, sur le territoire communautaire.

Afin d'accueillir le public dans de bonnes conditions et de valoriser le tissu associatif, la CCCE fait appel aux associations locales pour l'organisation de la restauration. Les associations engagées dans ce projet bénéficient des recettes de leur vente.

Toutefois, il est convenu que la CCCE prenne en charge les tickets repas des bénévoles et agents présents lors des séances de cinéma en plein-air. Dans ce cadre, une demande de subvention communautaire est formulée par l'association concernée.

Les associations ci-dessous ont transmis leurs demandes de subvention à la CCCE à la suite des séances de cinéma en plein-air :

Association/Etablissement public	Commune	Date de la séance	Demande de subvention	Subvention totale proposée
Amicale du Personnel de la Commune d'Entrange	Entrange	20/08/2022 (*)	41,00 €	41,00 €
Conseil de Fabrique	Hagen	30/06/2023	85,50 €	85,50 €
Association des Parents d'Elèves	Fixem	28/07/2023	63,50 €	63,50 €

(\*) L'association a transmis une demande de subvention à la CCCE le 11 mai 2023.

Considérant que ces associations se situent sur le territoire communautaire et y exerce des actions, au bénéfice des habitants du territoire communautaire concernés,

Considérant cet exposé,

Après avis favorables de la Commission « Politique Culture » en date des 7 juin et 5 octobre 2023,

Il est demandé au Bureau communautaire :

- d'attribuer une subvention exceptionnelle :

- d'un montant total 41 € à l'Amicale du Personnel de la Commune d'Entrange,
- d'un montant de 85,50 € au Conseil de fabrique d'Hagen,
- d'un montant de 63,50 € à l'Association des Parents d'Elèves de Fixem, dans le cadre de l'organisation du stand de la restauration, lors des séances de cinéma en plein-air,

- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

**Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.**

Vote : Pour : 11  
 Abstention : 0  
 Contre : 0

Fait à Cattenom, le 25 octobre 2023

Le Président,

Michel PAQUET